



# ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE RENNES

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat ;

Vu les lignes directrices de gestion académiques ;

### ARRETE

Article unique : Les personnels infirmiers de l'éducation nationale, dont les noms suivent, sont proposés sur la liste du tableau d'avancement au grade d'infirmier de classe supérieure au 01 septembre 2021 :

1. Isabelle LEPINETTE – Lycée Professionnel Louis Guilloux de Rennes
2. Evelyne MORVILLIERS – Collège Rosa Parks de Rennes
3. Sylvie LE GOFF – Collège Jean Lurcat de Lanester
4. Maryse FOUILHE – Lycée Général et Technologique Victor Hugo de Hennebont
5. Marie RIOU – Collège Penanroz de Pont-Aven
6. Valérie AILLET - Lycée Général et Technologique François Rabelais de Saint-Brieuc
7. Nathalie NICOT - Lycée Général Auguste Brizeux de Quimper
8. Nathalie PLESSIX-VANHEDEN – Collège Jean Racine de Saint-Brieuc
9. Catherine NICOLLE - Lycée Général et Technologique Benjamin Franklin d'Auray
10. Agnès LAFFITTE – CROUS de Rennes
11. Janick MOUNIER – Collège des Livaudières de Loudéac

Fait à Rennes, le mardi 25 juin 2021

Pour Le Recteur et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

  
Michel CANEROT